



RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00456

Numéro SIREN : 810 679 175

Nom ou dénomination : PRODIF

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2017 sous le numéro de dépôt B2017/000479

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/000479**
n°de gestion : **2015B00456**
n°SIREN : **810 679 175 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 01/02/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PRODIF - Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée
avenue Général Leclerc Grand Arc-Bât B-Espace Méditerranée 66000 Perpignan -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



466209

BILAN ACTIF

Du 23/02/2015 au 31/12/2015

ACTIF	Valeurs au 31/12/15			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				
Autres créances (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	487,40		487,40	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	487,40		487,40	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	487,40		487,40	
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 23/02/2015 au 31/12/2015

PASSIF	Valeurs au 31/12/15	Valeurs au
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 500,00)	500,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-12,60	
SITUATION NETTE	487,40	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	487,40	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)		
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	487,40	

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 23/02/2015 au 31/12/2015

CHARGES (hors taxes)	Exercice du 23/02/15 au 31/12/15		Exercice N-1 au
	Achats	Var. Stocks	
Charges d'exploitation (I)			
Achats de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes *			12,60
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)			12,60
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (2)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (III)			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			
Participation des salariés aux résultats (V)			
Impôt sur les bénéfices (VI)			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)			12,60
BÉNÉFICE (3)			
TOTAL GÉNÉRAL			12,60
* Y compris : - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (2) Dont intérêts concernant les entreprises liées (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de			

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 23/02/2015 au 31/12/2015

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 23/02/15 au 31/12/15	Exercice N-1 au
Produits d'exploitation (I) Ventes de marchandises Production vendue (biens et services) Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges Autres produits Sous-total B TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I) (A+B) Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) Produits financiers De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III) Produits exceptionnels Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV) TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV) PERTE (3) TOTAL GÉNÉRAL		
	12,60	
	12,60	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont produits concernant les entités liées (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		

SCIC SAS PRODIF

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros

Avenue Général Leclerc

Grand Arc Bât. B Espace Méditerranée

66000 PERPIGNAN

R.C.S. 810 679 175 PERPIGNAN

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
PROCES-VERBAL**

Le 30 juin 2016, les associés de la société SCIC SAS PRODIF se sont réunis en assemblée générale mixte Avenue Général Leclerc Grand Arc Bâtiment B Espace Méditerranée 66000 PERPIGNAN à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur BOURGEOIS Jacques-Henry.

Le Président constate que tous les associés sont présents, totalisant 50 parts sur les 50 composant le capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés trente jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
- Affectation des résultats ;
- Insertion du projet coopératif dans les statuts.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :



Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2015

L'assemblée générale, après avoir établi le rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 12,60 Euros.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

L'assemblée des associés décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 12,60 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution N° 3 - Insertion du projet coopératif dans les statuts

Afin de pouvoir répondre aux nouvelles règles en vigueur, il est obligatoire d'intégrer le projet coopératif propre à la forme SCIC au sein des statuts.

Il est donc obligatoire de modifier l'article 4 des statuts de la sorte :

Nouvelle rédaction :

« Article 2 : Objet et projet coopératif »

(...)

Paragraphe rajouté :

« Le projet coopératif de PRODIF consiste à réunir à réunir plusieurs entreprises



*principalement du secteur de l'ingénierie, conseils et formation, au sein d'un même bassin d'emploi afin de mutualiser et de pérenniser les emplois à l'intérieur de ce secteur.
Cet esprit coopératif est renforcé par le but non lucratif de la structure. ».*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 10 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence.

Fait à PERPIGNAN
Le 30/06/2016

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line and a small flourish.